

SVB ASCIA, concernant seulement le tombeau et ne s'adressant qu'à celui ou ceux dont il recouvre ou renferme les restes, l'*ascia* ne pouvait être que la signification d'un usage, d'un honneur rendu au défunt, d'un hommage à sa mémoire et non d'un dogme.

Quelques archéologues ayant cru voir dans un passage de Sidoine Apollinaire que les violations de tombeaux étaient fréquentes dans la Gaule lyonnaise, ont pensé que la dédicace SVB ASCIA avait pour but de mettre ces monuments sous la protection des dieux, puisque cette dédicace est plus souvent trouvée dans nos contrées que dans le reste de la Gaule.

Mais, comme le fait très-judicieusement observer M. de Boissieu, les violations de sépulture dont parle Sidoine Apollinaire avaient lieu de son temps, c'est-à-dire au vi<sup>e</sup> siècle, époque de troubles ou d'invasions des hordes barbares, et à laquelle la dédicace SVB ASCIA avait totalement disparu, tandis que les monuments épigraphiques portant cette formule, sont d'une époque de calme, c'est-à-dire des premiers siècles.

Après avoir démontré que la dédicace SVB ASCIA ne comporte aucune idée religieuse, puisque les païens et les chrétiens l'employaient sur leurs monuments funèbres, nous allons faire connaître comment, à notre sens, elle doit être entendue.

Reinezins a dit :

*Significaverunt autem ea se marmorariis quorum ascia et dolabra faciendum locasse, hoc est ab inchoato opus curasse* (1),

Mazochi partage cette opinion en disant : *Ergò uti toties*

(1) Reinezius cl. XII. 34.